



KIT

« GERER LES ALEAS DE PRODUCTION AU SEIN DES PARTENARIATS AMAP »

Le principe de solidarité au sein du partenariat AMAP :

Quel **lien** avec les notions de **co-production** et de **partage de récolte** ?

Comment le **mettre en pratique** dans le cas de pertes de récolte importantes ?

(comme après les événements climatiques du printemps 2016) ?

1



SOMMAIRE :

INTRODUCTION	3
→ Les événements climatiques du printemps 2016	3
→ Les AMAP face à la gestion des risques	3
→ Le kit « Aléas de production »	4
I- AU CŒUR DU PARTENARIAT AMAP : la notion de CO-PRODUCTION	5
→ La notion de co-production, socle du partenariat AMAP	5
→ Le lien entre « partage de récolte » et « aléas de production »	6
→ Les autres pistes d'actions (solidarité partielle)	7
II- SE POSER ENSEMBLE LES BONNES QUESTIONS	8
→ La Fiche « DACP » n°4 du Réseau AMAP IDF, pour animer la réflexion collective sur les pratiques à mettre en œuvre pour gérer les aléas de production	9
- Aléas de production	
- Conséquences sur le partenariat AMAP	
- Co-responsabilité des partenaires	
→ Les questions de la FAMAPP, pour animer une réflexion plus large sur l'appropriation des fondamentaux du partenariat AMAP	13
- Sentiment d'appartenance à l'AMAP	
- Connaissance des amapien-nes du principe des AMAP	
- Lien entre amapien-nes et paysan-nes	
- Contenu des paniers	
- La solidarité au sein de l'AMAP	
- Le mouvement des AMAP	
- Viabilité économique du partenariat	
III - INFORMER, ECHANGER ET DECIDER ENSEMBLE	15
→ Les fondamentaux en AMAP : la communication	15
→ L'importance des échanges réguliers entre producteur et CA de l'AMAP	16
→ Impliquer les amapien-nes dans la recherche de solutions	17
IV- ETRE EN RESEAU : UNE FORCE	18
→ Etre en lien avec les autres groupes et paysan-nes en AMAP	18
→ Le travail actuellement mené par le Réseau IdF	18
ANNEXES – POUR ALLER PLUS LOIN	19
→ Extrait du « Chemin vers la Charte » pour approfondir la notion de co-production	19
→ Pistes d'actions de solidarité « partielle » (en cas de non partage de récolte)	20
→ FAQ (Foire Aux-Questions)	22

INTRODUCTION

L'élaboration de ce Kit fait suite aux difficultés climatiques qui se sont produites en Ile-de-France au printemps 2016 (inondations importantes pour certains, suivies d'une longue période très humide posant de nombreux problèmes de gestion des élevages et des cultures pour le plus grand nombre).

Il a pour but d'aider les groupes et paysan-nes en AMAP à gérer au mieux les conséquences de ces aléas.

→ LES EVENEMENTS CLIMATIQUES DU PRINTEMPS 2016

Les événements météorologiques du printemps 2016 ont mis à mal les efforts des paysan-nes pour mener leurs cultures correctement. Certaines fermes s'en sont trouvées fortement fragilisées, les rendements des cultures des légumes et fruits d'hiver est encore incertaine et la viabilité des exploitations parfois remise en question.

Fruits, élevages, céréales, légumes : en 2016, toutes les productions sont impactées avec des conséquences à venir plus ou moins importantes. Le dialogue et le soutien des AMAP est encore ici essentiel, pour préserver le modèle d'agriculture locale et solidaire que nous défendons.

Dans certaines AMAP, les maraîchers peinent à remplir leurs paniers, à une période à laquelle habituellement les légumes abondent. Cette situation n'est pas simple, car elle est susceptible d'entraîner à la fois des incompréhensions chez les amapien-nes, des sentiments de découragement ou de véritable malaise chez les paysan-nes et une fragilisation des liens au sein des AMAP.

Pour plus de détails sur ces intempéries qui ont touché toute la France :

- cf. article Newsletter du Réseau AMAP IDF :
 - n°21 – juin 2016 « Un printemps désastreux pour les paysans » en ligne ici : http://www.amap-idf.org/un-printemps-desastreux-pour-les-paysans_123-actu_75.php
 - n°22 – juillet 2016 « «Ethique- Les inondations, et après ? » en ligne ici : http://www.amap-idf.org/ethique-les-inondations-et-apres_123-actu_79.php
- cf. article Newsletter du Miramap n°11 – juillet 2016 « Un printemps désastreux pour des paysans en AMAP : la coopération et la solidarité plus que jamais au cœur des AMAP » en ligne ici : <http://url.snd70.ch/visu-88C49906-7728-4EFD-ABB3-5DA714FE0DAB-773008992-876642-22072016.html>

→ LES AMAP FACE A LA GESTION DES RISQUES

Si ces situations sont compliquées à gérer, il nous paraît essentiel de rappeler que la solidarité est au cœur du projet des AMAP. Le **soutien aux paysan-nes** et la **participation à la pérennisation des fermes** sont deux piliers qui font que nous sommes plus qu'un simple circuit de distribution.

Texte de référence, la charte des AMAP pose comme un des fondamentaux la **prise en compte équitable des risques et aléas liés à l'activité agricole** (cf. Engagement

économique, page 3 de la charte). En cela, elle invite chacun et chacune à porter une partie des conséquences de ces épisodes ravageurs.

Mais comment cela peut-il s'appliquer concrètement ? Comment soutenir les paysan-nes au mieux, dans une période difficile physiquement, moralement ? Comment faire en sorte que cette situation ne soit pas mal vécue par les amapien-nes, qui ont déjà prépayé la production ? Comment traverser cette période sans que cela ne fragilise trop le partenariat ?

L'équilibre périlleux à trouver suite à l'enjeu soulevé par cette situation climatique sans précédent est de réussir d'une part à satisfaire au mieux les besoins alimentaires des familles jusqu'à la fin du contrat, sans pour autant, d'autre part, impacter le revenu des paysan-nes partenaires ; et ce, tout en maintenant un maximum de chances de renouvellement des contrats pour la saison à venir.

→ LE KIT « ALEAS »

Chaque situation étant différente, nous n'avons pas de réponses simples à ces questions. Mais il nous paraissait important de rechercher des pistes et émettre des propositions afin qu'ensemble, paysan-nes et amapien-nes, puissent se poser les bonnes questions et gérer au mieux cette situation.

Nous vous adressons donc ce « kit » visant à vous aider à mettre en pratique le principe de solidarité au sein de vos partenariats AMAP, en espérant qu'il pourra vous être utile.

Le premier objectif de ce document est d'inviter les AMAP et paysan-nes à se questionner pour prendre en compte les situations dans leur globalité (risque de départ d'amapien-nes, conséquences financières pour des fermes fragiles, multiplicité des paysan-nes concernés, etc.).

Le second est d'apporter des idées pour faire vivre concrètement le principe de solidarité au sein de son AMAP, en favorisant le dialogue et la compréhension par tous de la démarche dans laquelle les AMAP s'inscrivent.

Ce dossier comporte 5 parties :

- Détour par les fondamentaux éthiques
- Deux fils-rouge de « bonnes questions » : au choix !
- Concrètement : communiquer, communiquer encore communiquer + Ensemble
- Tourner le regard au-delà de notre partenariat
- Des annexes pour aller plus loin

Bien entendu, de nombreuses pistes restent à creuser, et nous vous invitons à faire part au réseau régional de vos idées, vos suggestions et vos expériences, afin d'en faire profiter un maximum d'AMAP et de paysan-nes.

Notre objectif commun du maintien de l'agriculture paysanne est mis à mal par un climat inédit, c'est bien ensemble et solidaires que nous parviendrons à passer ce cap difficile.

I- CO-PRODUCTION / SOLIDARITE / ALEAS

→ LA NOTION DE « CO-PRODUCTION », SOCLE DU PARTENARIAT AMAP

La notion de co-production est au cœur-même du partenariat AMAP.

Telle que définie dans la Charte des AMAP de 2014, elle renvoie à toutes les productions matérielle tout autant qu'immatérielle qui sont le résultat de tout partenariat AMAP.

Lorsqu'ils établissent un lien durable tel que défini dans le modèle AMAP, paysan-nes et groupes de consommateurs produisent en effet bien plus que les « simples » produits agricoles échangés : fruits et légumes et/ou autres types de productions agricoles (céréales, produits laitiers, avicoles, bovins, ovins, caprins, etc.) ; ensemble, ils produisent également de l'organisation collective, des relations humaines, du lien social, de la sensibilisation aux réalités agricoles, etc. Ils participent ainsi à l'évolution des mentalités et à la transformation sociétale.

La Charte énonce ainsi dans son préambule :

**« Au sein d'une AMAP, amapien-nes et paysan-ne-s construisent ensemble
un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation ;
en ce sens ils sont coproducteurs ».**

Suscitant encore bien des discussions, cette notion de co-production est à entendre, comme tout le reste de la Charte, comme un horizon dessiné par ce texte réécrit collectivement au cours d'un chantier inter-régional en 2013.

Il ne s'agit pas ici de pointer, juger, réprimander ou condamner les partenariats qui ne se conformeraient pas à cette « ligne de conduite ». Il s'agit simplement de rappeler ou expliciter en quoi il peut être utile de creuser cette notion, de manière générale, et particulièrement lorsque des difficultés se présentent au sein du partenariat, comme suite à des aléas de production.

Il nous semble que le principe de co-production est la raison même qui fait que le modèle AMAP fonctionne, qu'il permet d'installer de nouveaux paysan-nes qui peuvent vivre décemment de leur métier et qu'il est une alternative crédible au modèle agricole dominant.

Charte et pas cahier des charges, on fait ce qu'on veut mais en essayant d'aller tous dans le même sens. Ainsi, il nous paraît essentiel de rappeler ici que tout partenariat reste libre de définir les pratiques les plus appropriées à sa situation, mais que la co-production reste bien l'horizon.

→ LE LIEN ENTRE « PARTAGE DE RECOLTE » ET « ALEAS DE PRODUCTION »

C'est au regard de cette notion de co-production que peut réellement se comprendre la solidarité face aux aléas de production, comme faisant partie d'un tout qui fait toute la spécificité du partenariat AMAP :

- **Pré-financement** : c'est parce qu'ils sont co-producteurs d'une récolte collective que les Amapiens fournissent en amont, à celui des leurs qui va assurer concrètement la production agricole, les moyens dont il a besoin pour fournir le travail nécessaire ;
- **Partage de récolte** : c'est parce qu'il a reçu en amont de sa production les moyens pour la réaliser que le paysan-ne ne considère plus la récolte comme étant la sienne, mais comme appartenant à l'ensemble du groupe dans son intégralité.

La récolte étant partagée équitablement entre tous, la **solidarité totale face aux aléas** découle alors directement de ces deux principes (stabilité du revenu du paysan-ne / variabilité de la part de récolte) :

- les « bonnes » années, les paniers sont avantageux, et le revenu du paysan-ne n'augmente pas pour autant => **Pas de revente de « surplus »** en dehors du ou des partenariats AMAP, qui serait au bénéfice du paysan-ne mais au détriment des amapiens ;
- en cas d'aléas négatifs, les paniers sont plus limités, et le revenu du paysan-ne ne baisse pas pour autant (ou pas plus que du montant de l'effort consenti par les Amapiens) => **Pas de report/remboursement de paniers** qui serait au bénéfice des amapiens mais au détriment du paysan-ne.

Dans ce cas-ci, les Amapiens ne sont plus en position d'acheteurs de produits agricoles, mais de financeurs de la mise en place d'une culture ou d'un élevage ; en partageant la récolte, nous assumons collectivement les risques liés à toute activité agricole.

Or, si le pré-financement est ce qui fait la marque sans conteste de tous les partenariats AMAP confondus, il n'en est pas de même pour le partage de récolte.

Cette pratique entraîne une remise en question profonde de nos positions initiales de consommateurs et de producteurs. Elle nécessite une dose immense de **confiance** de part et d'autre, et donc de **bienveillance** et de **transparence** dans les échanges.

→ LES AUTRES PISTES D' ACTIONS (SOLIDARITE PARTIELLE)

Bien entendu, nous sommes conscients que dans certains cas, cet « horizon » peut sembler bien éloigné des pratiques en cours au sein de certains partenariats : en effet, les AMAP ayant libre cours de se déployer de la manière qui leur convient, certains partenariats ont fait le choix de se développer autrement que sur le mode partage de récolte.

Dans ces cas-là, la solution de pratiquer une solidarité totale peut sembler compliquée à mettre en œuvre. En effet, cette solution a ses limites :

- Par exemple, si les années précédentes, les paniers étaient déjà un peu faibles (en raison de précédents aléas, climatiques ou autres, ou de l'installation récente du paysan-ne, ou encore de manque d'anticipation, etc.) ;
- Ou bien si, même dans les bonnes années, le paysan-ne livre exactement le montant du panier en quantité de légumes et réserve le reste pour ses autres débouchés.

Dans ces cas-là :

- il est possible qu'un certain nombre d'amapien-nes risquent de ne pas reconnaître la légitimité du versement de l'intégralité de la somme fixée dans le contrat pour l'ensemble de la saison, si tous les paniers prévus ne sont pas livrés. Nous savons qu'une démarche de soutien aux paysan-nes peut être vécue comme une contrainte plutôt que comme un acte volontaire, et les pousser ainsi à quitter l'AMAP en fin de saison.
- De même, certains paysan-nes peuvent se sentir eux-mêmes mal à l'aise de devoir encaisser des chèques pour des paniers qu'ils n'ont pas livrés.

Ainsi, si le partage de récolte n'est pas déjà mis en place dans le partenariat, d'autres solutions peuvent devoir être envisagées dans le court ou moyen terme, visant à rééquilibrer le préjudice subi par les Amapiens par la livraison de paniers moins garnis, par des **moyens de compensation** mettant le moins à mal possible le principe de solidarité.

Dans ce cas, l'effort est « partagé » entre le groupe d'amapien-ne et le/la paysan-ne, ce qui peut être perçu positivement par les amapien-nes.

Mais attention ! Ce choix présente clairement le risque de fragiliser la ferme sur le plan économique. Ce n'est donc pas l'option sur laquelle nous souhaitons mettre l'accent dans ce Kit.

Néanmoins, il nous paraît important de donner des billes à tous les partenariats souhaitant se dire AMAP, quelle que soit leur manière d'aborder le cheminement vers l'horizon dessiné par la Charte ; c'est la raison pour laquelle nous donnons quand même des pistes d'actions en Annexe de ce Kit (cf. Annexe page 20).

Le réseau régional n'a pas vocation à dicter aux partenariats AMAP ce qu'il faut faire. Nous pensons qu'il appartient à chaque partenariat de prendre les meilleures décisions dans le contexte qui lui est propre et c'est ce que ce Kit vous propose : des bonnes questions à se poser, support des pistes de réflexion...

II- SE POSER ENSEMBLE LES BONNES QUESTIONS

Cette partie n'a pas pour vocation d'apporter des réponses, elle vise à susciter des questionnements pour vous aider à prendre de la hauteur et analyser la situation dans sa globalité, dans une vision à long terme.

Se poser ensemble les « bonnes questions » nous semble être la base du cheminement en AMAP. Nous pensons qu'il ne s'agit pas qu'une instance régionale (ou inter-régionale) ait de bonnes réponses à donner, mais plutôt que l'ensemble des acteurs des partenariats AMAP aient de bonnes questions à se poser, et des réponses à inventer sur la base de quelques grands principes énoncés dans la Charte,

Si vous le souhaitez, nous vous invitons donc à vous interroger en prenant un temps collectivement pour répondre aux questions qui suivent (en CA, en AG ou autre).

Ces questions ont vocation à nourrir la réflexion, l'auto-appréciation et l'évolution de vos pratiques au sein de vos partenariats, au travers de l'échange collectif. Elles sont des supports à l'échange, à la discussion, à l'examen critique de votre partenariat.

L'objectif n'est PAS d'obtenir de votre part une réponse à chacune des questions, ni même que vous traitiez absolument toutes les questions proposées ! L'objectif est de susciter la réflexion et de vous aider à vous nourrir les uns des autres de vos pratiques respectives. Il est également de vous permettre d'identifier vos points forts, vos points faibles et de définir d'éventuelles pistes d'amélioration pour la suite.

8

Nous avons fait le choix de vous proposer 2 types de fiches :

→ Fiche thématique « DACP n°4 » du Réseau AMAP IdF

Pur animer une réflexion spécifique sur les pratiques à mettre en œuvre pour gérer les aléas de production

- Aléas de production
- Conséquences sur le partenariat AMAP
- Co-responsabilité des partenaires

→ Les questions de la FAMAPP

Pour animer une réflexion plus large sur l'appropriation des fondamentaux du partenariat AMAP :

- Sentiment d'appartenance à l'AMAP
- Connaissance des amapien-nes du principe des AMAP
- Lien entre amapien-nes et paysan-nes
- Contenu des paniers
- La solidarité au sein de l'AMAP
- Le mouvement des AMAP
- Viabilité économique du partenariat

→ LA FICHE DACP N°4 DU RESEAU AMAP IDF



RESEAU AMAP ILE DE FRANCE

CONSTRUCTION COLLECTIVE DE L'ETHIQUE

DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

Fiche thématique 4 LA SOLIDARITE FACE AUX ALEAS DE PRODUCTION



mots-clés : solidarité ; partage de récolte ; co-production ; aléas

I. Ce que dit la CHARTE

↳ Le texte de la Charte

Concernant cette thématique, la Charte évoque les points suivants :

- Préambule : « Résolument basées sur une conception de partage, les AMAP visent à une transformation (...) de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités » ;
- Préambule : « Au sein d'une AMAP, amapien-ne-s et paysan-ne-s construisent ensemble un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation ; en ce sens ils sont coproducteurs » ;
- Principe 4 : « Une AMAP (...) cherche à créer une relation de qualité entre paysan-ne-s et amapien-ne-s dans un cadre convivial favorisant le dialogue, le lien social, la confiance et la coresponsabilité. » ;
- Engagement économique : le paysan s'engage à « mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer la livraison régulière des parts de production définies par contrat » ;
- Engagement économique : les amapien-ne-s s'engagent à « prendre en compte équitablement avec les paysan-ne-s les fluctuations et aléas inhérents à leur activité » ;
- Engagement social : les amapien-ne-s s'engagent à « participer à des activités (...) de soutien aux paysan-ne-s ».

↳ Le « chemin vers la Charte »

Le terme de « consommateur » a souvent une connotation négative dans les AMAP, il nous est donc apparu important d'établir le changement de statut de l'amapien et du paysan qui s'émancipent du modèle dominant en devenant coproducteurs, et de définir ainsi le lien qui nous unit. Les pratiques de partage de récoltes (versus vente de produits), de solidarité vis-à-vis des aléas (climatiques ou autres) ou de préfinancement nous paraissent justifier cette notion de coproduction.

↳ Une interprétation de ce texte

A construire sur la base des échanges lors de la journée interPaysans du 30/08/15

II. Les BONNES QUESTIONS à se poser

➤ AVANT DE COMMENCER

- De manière subjective et spontanée, quelle évaluation feriez-vous des pratiques de votre partenariat concernant le sujet de cette fiche ? (critères à votre choix)

➤ ALEAS DE PRODUCTION

- Qu'évoque pour vous la notion d'« aléas de production » ? Plus précisément, que placeriez-vous dans chacune des deux notions suivantes :
 - Aléas « positifs » (abondance) ?
 - Aléas « négatifs » (pertes / frugalité) ?
- Depuis le début du partenariat concerné par cette fiche, à quelle fréquence avez-vous rencontré de tels aléas :
 - Aléas « positifs » : tout le temps ? la plupart du temps ? fréquemment ? ponctuellement ? rarement ? jamais ?
 - Aléas « négatifs » : tout le temps ? la plupart du temps ? fréquemment ? ponctuellement ? rarement ? jamais ?
- Au sein de ce partenariat, comment le paysan communique-t-il à propos des aléas de production ?
 - De quelle manière ?
 - Media : feuille de chou, site web ?
 - Echanges réguliers avec un interlocuteur spécifique ? qui relaie ensuite à l'ensemble du groupe ?
 - Echanges interpersonnels du paysan avec les amapiens lors des livraisons ?
 - Autres ?
 - A quelle fréquence ?
 - Chaque semaine, à chaque livraison
 - Lorsqu'il/elle en ressent le besoin
 - Lorsque le groupe en fait la demande expresse
 - Autres ?

➤ CONSEQUENCES SUR LE PARTENARIAT AMAP

- Depuis le début du partenariat, comment qualifieriez-vous les réactions provoquées par :
 - les aléas « négatifs » :
 - Chez le paysan ?
 - Chez le groupe AMAP en tant que collectif ?
 - Chez les amapiens individuellement ?
 - les aléas « positifs » :
 - Chez le paysan ?
 - Chez le groupe AMAP en tant que collectif ?
 - Chez les amapiens individuellement ?
- Quelles conséquences sur le contenu du panier de chacun des deux types d'aléas :
 - En cas de pertes, diminution du contenu du panier pour les groupes AMAP mais avec *compensation financière* en fin de contrat ?
 - En cas de pertes, maintien du contenu du panier via *échange avec les voisins* ? en accord avec le groupe ou sans concertation préalable ?

- En cas de pertes, maintien du contenu du panier via achat-revente ? en accord avec le groupe ou sans concertation préalable ?
 - En cas d'abondance, maintien du contenu du panier pour les groupes AMAP et vente du surplus dans l'AMAP et/ou via d'autres circuits de distribution, pour augmentation du chiffre d'affaire du paysan ?
 - En cas de pertes comme en cas d'abondance, partage de récolte ? augmentation ou diminution du contenu du panier aux rythmes des différentes récoltes ?
- Quelles conséquences sur le climat relationnel entre les partenaires (qualité des échanges, confiance) ?
- Pas de conséquences particulières identifiées
 - Difficultés à s'entendre, suspicions, détérioration du climat relationnel, etc.
 - Renforcement de la solidarité, du soutien mutuel, de la confiance, etc.
 - Autre ?

➤ CO-RESPONSABILITE DES PARTENAIRES

Pour chacune des questions ci-dessous, vous pouvez utiliser l'échelle suivante comme support de réflexion : « très important / important / « correct » / moyen / à améliorer »

- Du côté du paysan, des liens vous paraissent-ils intéressants à identifier entre les conséquences liées aux aléas de production et :
- l'activité du paysan :
 - sa capacité d'anticipation ;
 - son degré d'implication ;
 - son degré de connexion au réseau local : échanges avec ses voisins, participation à des formations ;
 - son utilisation d'outils méthodologiques adaptés : planning de semis, ...
 - le parc matériel de la ferme :
 - le niveau d'équipement en terme d'infrastructure (irrigation, bâtiments de stockage, chambre froide, serres, etc.) ;
 - le niveau de mécanisation (tracteurs, etc.).
- Du côté du groupe, des liens vous paraissent-ils intéressants à souligner entre les conséquences liées aux aléas de production et :
- le positionnement du groupe par rapport au paysan :
 - la nature et le degré de ses exigences par rapport au paysan ? *ex : attente de paniers préparés, légumes lavés, etc. ; ou au contraire, tolérance de paniers peu remplis ;*
 - son degré d'écoute et ouverture face aux difficultés rencontrées par le paysan ?
 - son degré de connaissance de ce qui constitue la viabilité d'une exploitation ?
 - sa capacité à se mobiliser pour soutenir le paysan lorsque de besoin :
 - le niveau de participation aux coups de main ;
 - la capacité à accueillir les écarts de production : retours au paysan en cas de pertes ? d'abondance ?
- Du côté du pré-financement de la production par les amapiens, des liens vous paraissent-ils intéressants à noter entre les conséquences liées aux aléas de production et le mode de calcul du prix ? Celui-ci :
- est-il basé sur les prix du marché (ex : mercuriale de rungis) ? les coûts de production de la ferme ? autre ?

- intègre-t-il des éléments tels que :
 - investissements ?
 - marges pour les imprévus ?
 - système d'assurance face aux aléas ?
 - autres ?

➤ POUR FINIR :

- Maintenant les échanges passés, refaites l'exercice d'évaluer les pratiques de votre partenariat concernant le sujet de cette fiche ; notez-vous une différence par rapport à votre première réponse ?

Pour aller plus loin : cf. rubrique « Démarche d'Amélioration continue des pratiques » disponible sur <http://www.amap-idf.org>.

→ LES QUESTIONS DE LA FAMAPP

Ces questions sont celle du Kit Aléas climatiques diffusé par la Famapp en juillet 2016. La plupart d'entre elles sont issues du Kit d'Amélioration des Pratiques de la Famapp, diffusé à toutes les AMAP de Picardie en décembre 2015.

SENTIMENT D'APPARTENANCE A L'AMAP

- Est-ce que les amapien-nes sont satisfait-es de leur engagement en AMAP ? Pourquoi ? Le fait d'être en AMAP leur apporte-t-il plus qu'un panier ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles les amapien-nes adhèrent à votre AMAP ? Quelles sont les raisons pour lesquelles ils/elles restent ? Quelles seraient pour eux les raisons de quitter l'AMAP ?
- Quelle est la proportion d'amapien-nes qui adhèrent à l'AMAP depuis plusieurs années ? Depuis cette année seulement ?
- Quel est le taux de turn-over au niveau des adhérent-es de l'AMAP ?

CONNAISSANCE DES AMAPIEN-NES DU PRINCIPE DES AMAP

- Lors de l'arrivée de nouveaux adhérents, leur explique-t-on le principe de l'AMAP au-delà de la livraison hebdomadaire des paniers ? Si oui, par quels vecteurs et par quels moyens ?
- Quelle connaissance ont les membres de l'AMAP de la charte des AMAP ? Quels sont les moyens mis à leur disposition pour en prendre connaissance ?
- Des actions de sensibilisation aux questions agricoles ont-elles été réalisées récemment au sein de l'AMAP (apéro-débat, projection de films, expositions sur le lieu de livraison, etc.) ?
- Les amapien-nes sont-ils préparés à l'éventualité d'une prise en compte équitable des aléas climatiques avec les paysan-nes ? Si non, que pourrait-on mettre en place au sein de l'AMAP à ce sujet ?

LIEN ENTRE AMAPIEN-NES ET PAYSAN-NES

- Comment qualifieriez-vous les relations entre les paysan-nes et les amapien-nes ? Entre les amapien-nes ? Entre les paysan-nes ?
- Est-ce que les amapien-nes font confiance aux paysan-nes ? Si non, pourquoi ?
- Est-ce que les paysan-nes font confiance aux amapien-nes ? Si non, pourquoi ?
- Y a-t-il ou y a-t-il eu des tensions entre amapien-nes, entre paysan-nes, entre amapien-nes et paysan-nes ? Si oui, lesquelles et pour quelles raisons ?
- Les amapien-nes et les paysan-nes discutent-ils ensemble pendant les livraisons ? Si oui, cela concerne tout le monde ou une partie ? Si non, pourquoi ?
- Y a-t-il eu des visites de ferme organisées récemment ? Comment ont répondu les amapien-nes à ces invitations ? Quelle a été leur participation ? Pourquoi ?

CONTENU DES PANIERS

- Est-ce que les amapien-nes sont satisfait-e-s du contenu du panier, pour chaque paysan-ne ? Est-ce qu'ils/elles le trouvent diversifié, en quantité suffisante ? Si non, pourquoi ?
- Est-ce que les amapien-nes sont satisfaits de la qualité des produits de l'AMAP ? Pourquoi ?

LA SOLIDARITE AU SEIN DE L'AMAP

- Une solidarité a-t-elle déjà été mise en place antérieurement au sein de l'AMAP ? Dans quel cadre ? Quel en a été le bilan ? Quels ont été les éléments favorables ou défavorables ?
- Quel est, selon vous, le degré de diminution de quantité de produits « acceptable » pour les amapien-nes ? (par exemple, le prix reste inchangé si la baisse des légumes ne dépasse pas 30 %, la perte d'un panier sur 20 représente une augmentation du prix des légumes de 5% seulement, largement acceptable au vu de la saison, etc.)
- En dehors du système AMAP, par qui est habituellement supporté le coût de ces aléas climatiques ? Dans quelle mesure semble-t-il normal ou anormal que le consommateur prenne ce coût en charge ?

LE MOUVEMENT DES AMAP

- Est-ce que les paysan-nes de l'AMAP ont des échanges avec d'autres paysan-nes ? A quelle fréquence ? Dans quel cadre ? Sinon pourquoi ?
- Est-ce que votre AMAP a des échanges avec d'autres AMAP du territoire ? A quelles occasions, dans quel cadre (Inter-AMAP, évènements communs, etc.) ? Si non, pourquoi ?

CIRCULATION DES INFORMATIONS AU SEIN DE L'AMAP

- Comment les amapien-nes ont-ils été informés des problématiques actuellement rencontrées ? Ont-ils tous eu la même information ? Comment cela est-il vérifié ?
- Les actions de communication menées jusqu'ici ont-elles été suffisantes ?
- Sinon quelles actions peuvent-elles être mises en place dans les semaines qui viennent ? Quel serait l'objectif de ces actions ?

VIABILITE ECONOMIQUE DU PARTENARIAT

- Comment avez-vous calculé le prix du panier, pour chacun-e des paysan-ne-s de votre AMAP ?
- Les amapien-nes trouvent-ils que le prix du panier est équitable ? Pourquoi ?
- Pour chacun-e des paysan-ne-s, le prix a-t-il évolué depuis le début du partenariat ? Pourquoi ?
- Les paysan-ne-s pensent-ils que l'AMAP leur fournit une activité commerciale suffisamment rémunérée ? Rentrent-ils/elles dans leurs frais ? Pourquoi ?
- Le nombre d'adhérent-e-s est-il adapté aux besoins ou aux souhaits de chaque paysan-ne-s ? Pourquoi ?
- Est-ce que les paysan-ne-s ont d'autres débouchés que l'AMAP ? Si oui, quel pourcentage représente l'AMAP par rapport à l'ensemble des débouchés ?
- Les paysan-ne-s ont-ils connu des difficultés de production auparavant ? A quelle fréquence ? Lesquelles ? Pourquoi ? Cela a-t-il impacté le contenu des paniers ?
- Est-ce que les paysan-ne-s pratiquent l'achat-revente ou les échanges avec d'autres paysan-nes ? A quelle fréquence ? Pourquoi ?

Pour aller plus loin : cf. « Kit d'Amélioration des pratiques » sur www.amap-picardie.org

III - INFORMER, ECHANGER ET DECIDER ENSEMBLE

La relation entre amapiens et paysans est le fondement de nos associations et la meilleure garantie de leur durabilité. Les difficultés que nous vivons actuellement sont une occasion de renforcer la qualité et la profondeur de cette relation.

→ LES FONDAMENTAUX EN AMAP : LA COMMUNICATION

→ Côté paysan-ne :

- **Communiquer à tous** : envoyer un e-mail et/ou diffuser un papier dans les paniers, avec explications, photos, etc. - même si une communication a déjà été faite par le CA (importance que cela vienne du producteur) ;
- **Echanger de vive voix** avec les amapiennes, entretenir le lien : lors des livraisons, présence aux AG, réunions de l'AMAP, ou si impossibilité d'être présent-e, veiller à transmettre un message via le référent ;
- **Rappeler aux amapien-nes** l'importance de leur soutien ;
- **Parler de ses difficultés et des solutions** que l'on essaye de mettre en place, pour montrer que l'on n'est pas dans une position attentiste ;
- Organiser une **journée ou visite** de ferme ;
- Communiquer un **état des lieux le plus clair possible** de la situation : quantité, produits affectés, conséquences sur les paniers, à court et moyen terme... Et tenir au courant le groupe au fur et à mesure des semaines sur ce qui évolue positivement et négativement ;
- Toujours communiquer **le plus tôt possible** sur les difficultés ;
- Echanger régulièrement avec **son/sa référent-e et le CA** de son AMAP.

→ Côté groupe AMAP :

- **Prendre des nouvelles** de chacun des paysan-nes de l'AMAP, pour identifier d'éventuelles difficultés ;
- **Communiquer à tous**, via mail, papier et de vive voix lors des livraisons ;
- **Revenir sur les fondamentaux** du système AMAP, parler de l'importance de l'engagement et du soutien aux paysan-nes, relire la charte des AMAP ;
- **Identifier un interlocuteur précis** (référent, membre du bureau, producteur) à qui les **mécontents** peuvent s'adresser pour toute réclamation (questions, demande de remboursement, etc.), afin d'éviter que cela ne diffuse un esprit négatif au sein de l'AMAP ;
- **Identifier des amapien-nes** pouvant être des relais de communication informelle au sein de l'AMAP, **vecteurs de messages et de postures positives**, encourageant à la solidarité et au soutien envers les paysan-nes ;
- **Insister sur le caractère transitoire** de la situation (vision à long terme) bien que les répercussions sur le contenu des paniers puissent se faire sentir jusqu'au printemps prochain ;
- Si c'est le cas, **valoriser le fait que les paniers des saisons précédentes étaient avantageux** (par exemple +10% de produits par rapport au coût des paniers depuis 2 ans) et que cela compense donc cette période difficile (équilibre du panier sur le long terme).

→ Ensemble :

- Avoir un discours cohérent entre le CA de l'AMAP et les paysan-nes ;
 - Parler des solutions qui sont recherchées ou mises en place ;
- Insister sur le fait que la situation est générale, relayer les infos Réseau AMAP IDF ;
 - Bien communiquer entre le CA de l'AMAP et les paysan-nes.

→ ECHANGER LORS DE REUNIONS PHYSIQUES REGULIERES

Dans la situation présente, il est essentiel d'organiser une réunion physique le plus rapidement possible avec tous les membres du CA de l'AMAP et les paysans, pour aborder la situation de manière claire et identifier les différents scénarios possibles :

- Il faut impérativement **au moins une rencontre collective**, et pas seulement des échanges informels entre paysan-nes et référents ou paysan-nes et un membre du bureau, insuffisants et souvent à l'origine d'incompréhensions et de conflits ;
- **Faire un état des lieux le plus clair possible de la situation** : quantité, produits affectés, conséquence sur les paniers à court et moyen terme ;
- **Regarder ensemble ce qui est écrit dans le contrat** + analyse et interprétation ;
- **Chercher collectivement des solutions** en notant les avantages et inconvénients de chaque solution ;
- **Voir quelle communication on décide de faire** aux amapien-nes, de la part des paysan-nes, de la part du CA de l'AMAP ou collectivement ;

- **Eviter à tout prix les conflits internes**: il est important de se rappeler régulièrement ce pourquoi on est là et quels sont les objectifs communs à tous (pérennité de l'AMAP, pérennité des fermes, promotion d'une alimentation saine et équitable). La situation nécessite que les paysan-nes et le CA de l'AMAP soient soudés et communiquent aux amapien-nes un esprit positif.

- **Identifier les personnes à qui cela risque de poser problème ou qui risquent de diffuser leur mécontentement** au sein de l'AMAP et aller les voir avant que cela ne se produise, pour comprendre dans quel état d'esprit ils sont (essayer de les sensibiliser, leur demander de jouer le jeu de la solidarité pour cette année exceptionnelle, etc.).

→ IMPLIQUER LES AMAPIEN-NES DANS LA RECHERCHE DE SOLUTION ET LA PRISE DE DECISION

Faire en sorte que les amapiens se sentent partie prenante de la décision est le meilleur moyen pour **que l'effort financier consenti soit vécu comme un choix personnel et que l'attention soit portée sur l'appui que cela apporte au producteur** et non sur le coût qu'il représente.

Même si nous savons que tous les amapien-nes ne sont pas disposés à comprendre les problématiques des paysan-nes et la diminution des produits dans les paniers, les problèmes actuels peuvent représenter une **occasion d'échanger plus largement au sein du partenariat sur le projet porté ensemble** et de lancer une dynamique positive de solidarité et d'engagement pour une agriculture paysanne.

Une réunion ou AG extraordinaire peut

être organisée afin de présenter la situation et impliquer l'ensemble des adhérents dans la réflexion, le débat et la décision.

Elle peut être réalisée dès le début pour informer des problèmes, et/ou quelques semaines ou mois après, lorsqu'un état des lieux plus précis pourra être réalisé (nombre de paniers perdus, quantités, visibilité sur la saison hivernale, etc.).

Lors de cette réunion, il est **important que les propositions de solutions viennent des amapien-nes eux-mêmes** plutôt que du CA de l'AMAP. Néanmoins, pour que les décisions soient prises de manière éclairée, il peut bien évidemment être judicieux que le CA et les paysan-nes de l'AMAP aient déjà réfléchi en amont aux solutions envisageables et à leurs conséquences.

En résumé, s'il est une seule idée à retenir pour décrire et synthétiser au mieux les valeurs du partenariat AMAP, particulièrement en période de difficultés de production, elle pourrait se résumer à ce mot-clé :

« ENSEMBLE » !

C'est bien parce que nous décidons ensemble de coproduire une nourriture répondant à nos besoins que nous y parvenons. Sans ce partenariat les paysans resteraient soumis aux lois du marché, tandis que les amapiens n'auraient d'autre issue que de se nourrir de produits agricoles standardisés

IV - ETRE EN RESEAU : UNE FORCE

Parce que nous sommes en réseau, nous pouvons porter la parole et faire remonter les difficultés rencontrées par les paysan-nes en AMAP, bénéficier des expériences des uns et des autres, échanger et imaginer des solutions ensemble.

Autant de choses qui nous rendent plus forts, pour promouvoir le modèle économique et alimentaire défendu par les AMAP.

→ ETRE EN LIEN AVEC LES AUTRES AMAP

La concertation avec les AMAP concernées par les mêmes paysan-nes que vous peut être un levier pour trouver ensemble des solutions adaptées à la situation spécifique de vos paysan-nes.

Autrement, des échanges réguliers avec les partenariats AMAP voisins peuvent permettre de se sentir moins isolés, d'avoir de nouvelles idées ou d'imaginer des solutions à plusieurs. N'hésitez pas à les contacter, à participer aux rencontres InterAMAP territoriales ou à organiser une rencontre de secteur, en lien avec le réseau régional

Pour joindre les groupes AMAP de votre secteur, RDV [ici](#) ou contactez Mathilde: mathilde@amap-idf.org.

→ LE TRAVAIL MENE PAR LE RESEAU AMAP IDF :

- Communication à destination des amapien-nes, à relayer dans vos groupes AMAP
- Accompagnement au mieux des partenariats AMAP qui nous sollicitent.
- Impulsion de rencontres Inter-AMAP locales : un moyen de prendre des nouvelles des autres et d'imaginer les actions possibles, échanger ses idées, etc.
- Echanges et réflexions au niveau Inter-régional pour la mise en place d'un système de financement participatif (cagnotte solidaire, Fond de solidarité, Crowdfunding). Ces démarches sont complexes et nécessitent la création d'autres structures juridiques - Travail en cours.
- Pour toute question spécifique, pour faire le point ou pour étudier les possibilités d'un accompagnement individuel, n'hésitez pas à faire appel au Réseau AMAP IDF.

**Tenez nous informés de la situation et des actions menées dans votre AMAP !
N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin et à nous faire part de vos suggestions.
Cela peut enrichir notre expérience et donner de bonnes idées à d'autres...**

ANNEXES – Pour aller plus loin...

→ EXTRAIT DU « CHEMIN VERS LA CHARTE », POUR APPROFONDIR LA NOTION DE COPRODUCTION

Le « Chemin vers la Charte » est le document réalisé en complément de la Charte pour expliciter les débats ayant amenés aux choix de tels ou tels mots.

Voici deux extraits qui traitent de l'origine de l'introduction de la notion de coproduction dans la charte :

L'emploi du terme « coproducteur/coproduction » que vous allez retrouver à plusieurs endroits dans la charte, a suscité aussi bien des discussions.

Il nous est apparu important d'affirmer le rôle complémentaire des partenaires dans le but d'assurer une production et donc de l'alimentation mais pas uniquement : les pratiques agricoles, les modes de consommation, les relations humaines, la pérennité, sont le résultat du partenariat et en sont donc une production matérielle ou immatérielle.

Le terme de « consommateur » a souvent une connotation négative dans les AMAP, il nous est donc apparu important d'établir le changement de statut de l'amapien et du paysan qui s'émancipent du modèle dominant en devenant coproducteurs, et de définir ainsi le lien qui nous unit. Les pratiques de partage de récoltes (versus vente de produits), de solidarité vis-à-vis des aléas (climatiques ou autres) ou de préfinancement nous paraissent justifier cette notion de coproduction.

La notion de coproduction était déjà utilisée de longue date dans certaines AMAP, ce n'est pas une invention mais une inspiration transmise par Mme Vandana Shiva, grande militante écolo féministe indienne dans un de ses discours, lors de Terra Madre, prononcé devant 5 000 paysans du monde entier, invités par le mouvement international Slow Food à Turin en octobre 2004, lors du Salone del Gusto :

« Pour moi, Terra Madre est la célébration des diversités de la vie, des largesses et des miracles de la terre, de notre terre qui nous donne une nourriture abondante qui a sustenté nos sociétés et communautés depuis des millénaires. Terra Madre est la tribu de ceux qui prennent soin de la Terre : petits fermiers, producteurs locaux, paysans et leurs coproducteurs (vers de terre, mycorhizes, champignons et mangeurs de nourriture). Je remercie Carlo d'user du terme coproducteurs plutôt que consommateurs, parce qu'un consommateur consomme, que consommer mène à la destruction et que jusqu'à présent, les consommateurs appartiennent à une chaîne de destruction des aliments. Nous invitons maintenant tous les consommateurs à rejoindre la vie, la biodiversité et les valeurs de l'humanité dans un acte créatif de conservation de la Terre, de sa diversité, de la vie humaine, incluant le droit à la nourriture pour tous les hommes de la planète. En tant que cocréateurs, nous sommes tous ici participants à Terra Madre, et nous avons construit ce processus pour, tous ensemble, ici et chez nous, participer à une des plus grandes transformations de notre temps, une transformation qui réclame la nourriture comme une nourriture, comme le vrai prix de la vie, la base de la vie, de sa condition parce que chaque chose est la vie seulement parce que chaque chose est de la nourriture. »

→ PISTES D'ACTION DE SOLIDARITE « PARTIELLE »

Comme on l'a vu dans le corps de ce Kit, la solution de la solidarité totale nous semble être celle qui fait corps avec le concept-même d'AMAP, qui est née à proprement parler de la notion de partage de récolte.

Néanmoins, les AMAP ayant libre cours de se déployer de différentes manières XXX, certains partenariats ont fait le choix de se développer autrement que sur le mode partage de récolte et la solidarité totale peut de ce fait sembler compliquée à mettre en œuvre aujourd'hui.

Dans ce cas, comme nous l'avons dit, l'essentiel nous semble être :

- D'abord que la question soit discutée ensemble, notamment au moyen des pistes de réflexions proposées dans ce Kit ;
- Ensuite, si des solutions de compensation sont envisagées pour rééquilibrer le « préjudice » subi par les Amapiens par la livraison de paniers moins garnis, de toujours garder en tête que ce choix présente clairement le risque de fragiliser la ferme sur le plan économique.

→ Si le choix est fait collectivement d'aller vers un effort « partagé » entre le groupe d'amapien-nes et le/la paysan-ne, voici des pistes de ce qui peut être envisagé :

- **Compenser les paniers non livrés ou moins garnis sur une période donnée** en assurant aux amapien-nes un équilibre sur les paniers à venir (plus de quantité dans les paniers des semaines suivantes ou report des livraisons après la fin de la saison). Attention, il faut prendre en compte la situation sur le long terme, pour ne pas promettre l'impossible si la production s'avère de ne pas être à la hauteur durant la suite de la saison ;
- **Faire un avoir pour la saison suivante** : ce peut être une idée pour fidéliser les amapien-nes et les inciter à renouveler leur contrat pour la saison qui vient. **Attention cependant à prendre en compte les conséquences économiques que cela représente pour la ferme.** En effet, le/la paysan-ne peut déjà être fortement impacté-e sur ses autres systèmes de vente (manque de marchandise sur le marché) et l'AMAP peut être le seul parachute de secours pour maintenir un équilibre économique précaire ;
- **« Effort mutuel »** : si plusieurs livraisons de paniers ont sauté du fait d'un manque de production, un certain nombre peut être compensé par le producteur, et une partie peut rester "à charge des amapien-nes" ;
- **L'achat-revente** pour répondre de manière raisonnable aux besoins alimentaires des familles : **Attention à bien définir les modalités, au regard de l'éthique et de la situation financière de la ferme.** Ceci doit être toujours fait en toute transparence vis-à-vis des amapien-nes.
- **Redémarrer plus tôt les livraisons l'année suivante** : Est-ce possible ? Quel est le manque à gagner pour le producteur ?
- Dans l'idéal, **prévoir ce type de situation le plus en amont possible** pour limiter les conséquences : avoir un stock de conserves, de jus, etc.

Avant tout renouvellement de contrat hiver, attention à bien faire le point ensemble

sur la production disponible et sur les moyens envisagés pour la compléter en cas de manque à prévoir. Réduisez au besoin le nombre de contrats sur la saison.

Dans tous les cas, le remboursement de paniers non livrés doit intervenir en dernier recours, car il est susceptible de mettre en péril économique les fermes avec lesquelles l'AMAP est partenaire :

En effet, si la production n'est pas là, les frais concernant la mise en place des cultures (achats de plants, graines, main d'œuvre) et le temps passé ont bien été engagés par les paysan-nes.

...

Pour les productions autres que maraîchage (fromage, viande, pommes), bien souvent une quantité précise est indiquée dans le contrat AMAP. Si les quantités produites ou récoltées cette année sont faibles, les paysan-nes pourront à priori fournir moins de paniers que les années précédentes. Pour compenser une partie du manque à gagner, une hausse du prix du panier peut être envisagée, en concertation avec les adhérents de l'AMAP.

→ FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)

Au-delà des réflexions de fond à mener, cette partie vise à répondre à des questions précises et concrètes qui peuvent se poser en cas d'aléas de production.

➤ Comment limiter les mécontentements au sein du groupe AMAP ?

Attention à ne pas se laisser enfermer à cause de cas particuliers : ce n'est pas parce que certains adhérents risquent de partir ou que des adhérents ont des revenus modestes qu'il ne faut pas solliciter la solidarité des membres du groupe. Prendre en considération la situation générale et traiter les cas particuliers à part peut-être un moyen de répondre au principe d'équité.

- Rappeler que les mauvaises années sont compensées par les bonnes et si possible valoriser les paniers des saisons précédentes

- Informer les amapien-nes en cas de paniers non livrés ou de paniers moins garnis sur ce qui est envisagé (On ne

sait pas encore / Une réunion de décision collective va avoir lieu en septembre / Une compensation est prévue sur les paniers à venir, etc.).

- Ne pas focaliser les échanges sur le contenu du panier, mais plutôt sur le travail des paysan-nes et sur le soutien qu'apportent les amapien-nes, afin d'ouvrir vers une vision plus large des problématiques.

- Si les légumes manquent, parler des autres produits de l'AMAP (fromage, pain, œufs, viande, etc.) peut permettre de mettre l'accent aussi sur ce qui fonctionne bien.

- Diffuser des recettes pour que les amapien-nes cuisinent l'ensemble du panier, fanes y compris, pour une utilisation optimisée des légumes disponibles.

➤ Comment gérer une personne mécontente qui veut rompre son contrat ?

L'important est d'amorcer une discussion en privé avec cette personne, pour comprendre sa réaction, réexpliquer le principe de l'AMAP, les difficultés rencontrées par les paysan-nes, les frais engagés, le fait que les assurances ne fonctionnent pas, etc. Rappeler que le soutien et le partage des risques sont inscrits dans la charte des AMAP et dans le contrat.

Toute rupture de contrat doit être discutée avec le/la paysan-ne concerné-e. Les modalités de rupture (préavis éventuel, etc.) sont normalement inscrites dans le contrat AMAP, il est important de s'y référer.

➤ Comment aller plus loin dans le soutien aux paysan-nes en AMAP ?

Même avec le soutien solidaire des amapien-nes, la période peut être difficile à gérer pour les paysan-nes partenaires, que ce soit économiquement, techniquement ou moralement. Un soutien au-delà des contrats AMAP peut alors s'avérer nécessaire ou bienvenu. Des choses plus ou moins engageantes peuvent être imaginées. Le partenariat AMAP étant déjà un engagement solidaire en soi, il est important de laisser libre choix aux amapien-nes d'aller plus loin dans la solidarité ou non.

Voici quelques idées, dont la liste est loin d'être exhaustive :

- Don de paniers : Lors du prochain renouvellement de contrat, il peut être proposé aux amapien-nes de payer 1, 2 ou 3 paniers supplémentaires pour la saison, dont ils font don au producteur (ex : 23 paniers payés pour 22 semaines de livraison).

- Organiser des journées collectives à la

ferme, sous forme de chantiers pédagogiques participatifs, pour participer aux travaux.

- Mettre en place un système de cagnotte solidaire pour pouvoir proposer des prêts aux paysan-nes de l'AMAP. Rapprochez-vous de la FAMAPP ou du MIRAMAP pour être accompagnés dans cette démarche.

→ Plus d'infos concernant les cagnottes solidaires sur <http://miramap.org/Les-cagnottes-solidaires.html>

➤ L'AMAP peut-elle faire un don aux paysan-nes ou un remboursement des amapien-nes directement ?

Les AMAP sont des associations loi 1901 à but non lucratif.

Pour qu'une association soit considérée comme non lucrative, elle doit répondre à trois critères :

Sa gestion doit-être désintéressée ;

Si elle se livre à une activité concurrentielle, elle doit l'exercer dans des conditions différentes de celles des entreprises commerciales ;

Elle ne doit pas avoir pour activité de rendre des services à des entreprises qui en retirent un avantage concurrentiel.

La gestion désintéressée est définie dans l'article 261,7-1° -d du Code général des impôts. Elle doit réunir les conditions suivantes :

La gestion et l'administration doivent être assurés à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats d'exploitation ;

L'association ne doit procéder à aucune distribution directe ou indirecte de ses bénéfices, sous quelque forme que ce

soit ;

Les membres de l'association et leurs ayants droit ne doivent pas pouvoir être déclarés attributaires d'une part quelconque de l'actif, sous réserve du droit de reprise des apports.

Le remboursement des amapien-nes via le compte de l'association ou le versement de dons aux paysan-nes partenaires sont par conséquent des pratiques déconseillées.

➤ **Comment faire si on est en phase de renouvellement d'adhérents ?**

Comment convaincre des potentiels amapien-nes, qui se font parfois rares, à rejoindre l'AMAP, une année de difficultés climatiques ?

Comment arbitrer entre satisfaction des besoins des amapien-nes déjà engagés (en limitant le nombre de nouveaux adhérents) et rétribution du travail du producteur (en accueillant de nouveaux membres) ?

Bien que ce soit plus difficile, accueillir des adhérents dans ces conditions nous oblige à adopter des arguments un peu plus politiques et précis qu'à l'habitude où c'est généralement la dimension « panier de légumes bio » qui prend la plus grande place dans l'esprit de nos interlocuteurs. Donc un accueil soigné et une explication détaillée du principe des AMAP sont de mise.

Faire un état des lieux clair avec le producteur sur la baisse de production et l'impact probable sur les paniers à venir.

Il n'y a aucun intérêt à vouloir accueillir des nouveaux adhérents si cela a des conséquences négatives importantes sur les adhérents actuels, futurs et

l'état moral du producteur. Donc, en cas de pertes vraiment significatives, il est parfois plus judicieux de ne pas procéder à de nouveaux recrutements (ou quelques-uns seulement) et réfléchir à d'autres moyens pour compenser cette perte.

➤ **Comment rappeler et insister sur le projet porté par les AMAP au-delà du panier ?**

Quelques pistes :

- Diffusion de témoignages d'amapien-nes (pourquoi je suis en AMAP) ;
- Diffusion de petits films sur les AMAP réalisés par :
 - o Le R-IDF :
 - [Présentation du R-AMAP IdF](#)
 - [Paroles et visages de l'agriculture citoyenne](#)
 - o la Famapp : <http://www.amap-picardie.org/ressources-documentaires/videos>.
- Lecture, diffusion du texte de la charte des AMAP ou d'une partie à chaque livraison ([sous forme d'arpentage par exemple](#)) ;
- Discussions informelles avec chaque amapien-ne ;
- Animations lors des livraisons ou d'une soirée (AG) : Débat mouvant, réflexions en petits groupes sur différents sujets liés au système AMAP, apéro-débat, diffusion de film, etc.
- Animer des soirées au sein de l'AMAP à l'aide des [fiches de la Démarche d'Amélioration Continue des Pratiques](#)

Ce Kit s'inspire largement de ceux élaborés
par les réseaux AMAP du Nord-Pas-de-Calais et de la FAMAPP,
avec lesquels le Réseau AMAP IDF échange régulièrement
dans le cadre de la dynamique inter-régionale
animée par le Miramap (Mouvement inter-régional des AMAP).